

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE COLOMBIER**



Procès-verbal de la session ordinaire des membres du conseil de la municipalité de Colombier, tenue le deuxième mardi du mois, soit le 9 avril 2024 à 19h00 à la salle Narcisse Tremblay, sous la présidence de madame la maire, Claire Savard.

**Présents :**

Joannie Tremblay-Miller	Conseillère siège	1
Caroline Tremblay-Boulianne	Conseillère siège	2
David Dumont	Conseiller siège	3
Marcel Dumont	Conseiller siège	4
Alain Gauthier	Conseiller siège	6

**Absents :**

Catherine Conroy	Conseillère siège	5
------------------	-------------------	---

**Assistaient également à la session :**

Milaine Charron	Directrice générale et greffière-trésorière
-----------------	---

---

**PROCÈS-VERBAL**

---

**1. PRÉLIMINAIRE**

- 1.1 Ouverture et mot du maire
- 1.2 Vérification du quorum
- 1.3 Acceptation de l'ordre du jour du 9 avril 2024
- 1.4 Acceptation des affaires nouvelles

**2. ADMINISTRATION**

- 2.1 Acceptation du procès-verbal de la séance ordinaire du 12 mars 2024
- 2.2 Démission de Monsieur Martin Laramée
- 2.3 Abolition des frais d'abonnement bibliothèque
- 2.4 Nomination de trois membres au conseil d'administration de l'OMH
- 2.5 Appui au Fonds pour le développement des collectivités du Canada

**3. GESTION FINANCIÈRE**

- 3.1 Acceptation des comptes à payer de mars 2024
- 3.2 Acceptation des dépenses incompressibles de mars 2024
- 3.3 Engagement de crédit pour le mois d'avril 2024
- 3.4 Paiement des incompressibles par institution

**4. DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE**

- 4.1 Mandat à la directrice générale pour faire une demande d'aide financière pour le projet d'un parc des sports secteur St-Marc
- 4.2 Mandat à la directrice générale pour faire une demande d'aide financière pour le projet d'accès à la plage Cap-Colombier

**5. COMMUNAUTAIRE ET CULTUREL**

- 5.1 Contribution pour la fête de la Saint-Jean
- 5.2 Contribution pour la semaine des bénévoles

**6. HYGIÈNE DU MILIEU**

6.1 Acceptation de la soumission d'Hydro-Expert pour le rapport annuel

**7. TRANSPORTS ET VOIRIE**

7.1 Acceptation de la résolution d'Englobe pour une étude des sols et matériaux granulaires résiduels, travaux de la TECQ 2019-2024

**8. AFFAIRES NOUVELLES**

**9. PÉRIODE DE QUESTIONS**

**10. FERMETURE**

---

**OUVERTURE DE LA SESSION ORDINAIRE**

Madame la maire ouvre la session. Elle souhaite la bienvenue à tous.

**VÉRIFICATION DU QUORUM**

Six des sept membres du conseil sont présents, il y a donc quorum.

**2024-04-09-42**

**ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR DU 9 AVRIL 2024**

IL EST PAR CONSÉQUENT,

Proposé par : David Dumont

ET RÉSOLU UNANIMEMENT PAR LES CONSEILLERS PRÉSENTS,

QUE l'ordre du jour du 9 avril 2024 soit accepté tel que proposé.

---

Claire Savard, maire

**2024-04-09-43**

**INSCRIPTION AUX AFFAIRES NOUVELLES**

Monsieur Marcel Dumont propose que l'item "**AFFAIRES NOUVELLES**" demeure ouvert jusqu'à la levée de la session.

**2024-04-09-44**

**ACCEPTATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE  
DU 12 MARS 2024**

IL EST PAR CONSÉQUENT,

Proposé par : Joannie Tremblay-Miller

ET RÉSOLU UNANIMEMENT PAR LES CONSEILLERS PRÉSENTS,

QUE le procès-verbal de la session ordinaire du 12 mars 2024 soit accepté tel que proposé.

---

Claire Savard, maire

**2024-04-09-45**

**DÉMISSION DE MONSIEUR MARTIN LARAMÉE**

CONSIDÉRANT QUE monsieur Laramée occupait le poste de préposé à l'entretien ménagé à la Municipalité de Colombier depuis juillet 2023 ;

CONSIDÉRANT QUE monsieur Laramée est tombé malade et dû être hospitalisé d'urgence ;

CONSIDÉRANT QU' il est impossible pour monsieur Laramée de continuer d'exercer son travail adéquatement dû à la dégradation de sa santé, il préfère donner sa démission en date du 2 avril 2024 ;

IL EST PAR CONSÉQUENT,

Proposé par : Alain Gauthier

ET RÉSOLU UNANIMEMENT PAR LES CONSEILLERS PRÉSENTS,

QUE le conseil accepte la démission de monsieur Laramée en date du 2 avril 2024.

QUE Martin Laramée reçoive les indemnités auquel il a droit ainsi que son relevé d'emploi.

---

Claire Savard, maire

#### **2024-04-09-46**

#### **ABOLITION DES FRAIS D'ABONNEMENT DE LA BIBLIOTHÈQUE**

CONSIDÉRANT QUE le nombre d'abonnements aux bibliothèques municipales diminue chaque année, le conseil de chaque municipalité de la Haute-Côte-Nord désirent abolir les frais d'abonnement ;

IL EST PAR CONSÉQUENT,

Proposé par : Joannie Tremblay-Miller

ET RÉSOLU UNANIMEMENT PAR LES CONSEILLERS PRÉSENTS,

QUE le conseil de la Municipalité abolit les frais d'abonnement à la bibliothèque municipale de Colombier.

---

Claire Savard, maire

#### **2024-04-09-47**

#### **NOMINATION DE TROIS MEMBRES AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'OMH**

CONSIDÉRANT QUE trois (3) postes d'administrateurs représentant la municipalité de Colombier au sein du conseil d'administration de l'OMH sont échus ;

IL EST PAR CONSÉQUENT,

Proposé par : Caroline Tremblay-Boulianne

ET RÉSOLU UNANIMEMENT PAR LES CONSEILLERS PRÉSENTS,

QUE le conseil de la Municipalité nomme madame Dalilas Tremblay, madame France Tremblay et madame Louise Lefrançois pour occuper les postes d'administrateurs au sein du conseil d'administration de l'OMH.

---

Claire Savard, maire

**2024-04-09-48**  
**DÉFICIT DU FINANCEMENT FÉDÉRAL DE L'INFRASTRUCTURE PAR RAPPORT À LA CROISSANCE DÉMOGRAPHIQUE**

- CONSIDÉRANT QUE le Canada connaît actuellement une croissance démographique record, avec 1,25 million de personnes nouvellement arrivées au pays dans la dernière année seulement ;
- CONSIDÉRANT QUE selon la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL), nous devons bâtir au moins 3,5 millions de logements supplémentaires d'ici 2030 et que les municipalités doivent améliorer ou fournir les infrastructures pour absorber cette croissance ;
- CONSIDÉRANT QUE selon les estimations de la FCM, le coût de l'infrastructure municipale requise s'élève en moyenne à 107 000 \$ par logement ;
- CONSIDÉRANT QUE selon Statistique Canada, le coût associé à la remise en état de l'infrastructure municipale *existante* atteint environ 170 milliards de dollars ;
- CONSIDÉRANT QUE l'inflation dans le secteur de la construction non résidentielle a atteint 29 % depuis la fin de 2020 et que les municipalités font face à une hausse du coût des projets d'infrastructure qui est non seulement fulgurante, mais disproportionnée par rapport à l'augmentation des revenus ;
- CONSIDÉRANT QUE ces dernières années, contrairement aux revenus fédéraux et provinciaux, les revenus fiscaux des municipalités n'ont suivi ni l'inflation, ni la croissance économique, ni la croissance démographique ;
- CONSIDÉRANT QUE les municipalités font face à une insuffisance du financement fédéral en matière d'infrastructure à l'heure où le Programme d'infrastructure investir dans le Canada a pris fin, où le Fonds pour le développement des collectivités du Canada est en renégociation, et où le Fonds permanent pour le transport en commun ne sera lancé qu'en 2026 ;
- CONSIDÉRANT QUE le Fonds pour le développement des collectivités du Canada, anciennement le Fonds de la taxe sur l'essence, verse annuellement plus de 2,4 milliards de dollars en capital directement aux municipalités par le biais d'un mécanisme d'attribution fiable, et que les municipalités, petites ou grandes, misent sur ce financement pour respecter leurs engagements envers la population en construisant et en entretenant des infrastructures publiques essentielles (infrastructures d'eau potable et d'eaux usées, routes, transports en commun, installations communautaires, culturelles et récréatives, etc.) ;

IL EST PAR CONSÉQUENT,

Proposé par : Marcel Dumont

ET RÉSOLU UNANIMEMENT PAR LES CONSEILLERS PRÉSENTS,

- QUE le gouvernement fédéral collabore avec les municipalités et les signataires de l'entente afin que le Fonds pour le développement des collectivités du Canada demeure une source de revenus directe, fiable et pérenne pour les priorités locales en matière d'infrastructure ;
- QUE le gouvernement fédéral s'engage à intégrer au budget 2024 une nouvelle vague de programmes en matière d'infrastructure qui comprend notamment un nouveau programme d'infrastructure d'eau potable et d'eaux usées, et à augmenter le Fonds d'atténuation et adaptation en matière de catastrophes ;

QUE le gouvernement conclut dans les prochaines semaines des ententes avec les gouvernements provinciaux pour le renouvellement des programmes comme celui de la Taxe sur l'essence et la contribution du Québec, communément appelé TECQ, sans aucune nouvelle condition et en assouplissant les règles pour permettre la réalisation des projets identifiés par les municipalités ;

QUE le gouvernement fédéral réunit les provinces, les territoires et les municipalités pour négocier un « cadre de croissance municipale » modernisant le financement des municipalités et favorisant la croissance du pays à long terme ;

QUE copie de cette résolution soit transmise au ministre, à la vice-première ministre et ministre des Finances du Canada, l'honorable Chrystia Freeland, au ministre du Logement, de l'infrastructure et des Collectivités du Canada, l'honorable Sean Fraser, au ministre des Transports du Canada et lieutenant politique pour le Québec, l'honorable Pablo Rodriguez, au ministre des Finances du Québec, M. Éric Girard, à la ministre des Affaires municipales du Québec, Mme Andrée Laforest, aux députés fédéral et québécois de notre territoire, au président de la Fédération canadienne des municipalités, M. Scott Pearce et au président de la FQM, M. Jacques Demers.

---

Claire Savard, maire

**2024-04-09-49**

**ACCEPTATION DES COMPTES À PAYER POUR LE MOIS DE MARS 2024**

CONSIDÉRANT QUE les comptes à payer pour le mois de mars 2024 s'élèvent à 32 584.10 \$ ;

CONSIDÉRANT QUE l'examen de tous les comptes a été fait par les membres du conseil et il appert que le paiement de ceux-ci doit être exécuté ;

IL EST PAR CONSÉQUENT,

Proposé par : David Dumont

ET RÉSOLU UNANIMEMENT PAR LES CONSEILLERS PRÉSENTS,

QUE les comptes à payer du mois de mars 2024 soient acceptés pour un montant de 32 584.10 \$.

---

Claire Savard, maire

**2024-04-09-50**

**ACCEPTATION DES DÉPENSES INCOMPRESSIBLES DE MARS 2024**

CONSIDÉRANT QU' en vertu du règlement 2022-06, la directrice générale et greffière-trésorière est autorisée à effectuer les paiements de certaines dépenses dites incompressibles, incluses au dit règlement sans autre autorisation du conseil ;

CONSIDÉRANT QUE le paiement de ces dépenses s'élève à 10 529.07 \$ pour le mois de mars 2024 ;

IL EST PAR CONSÉQUENT,

Proposé par : Alain Gauthier

ET RÉSOLU UNANIMEMENT PAR LES CONSEILLERS PRÉSENTS,

- QUE le conseil accepte les dépenses incompressibles du mois de mars 2024, pour un total de 10 529.07 \$ ;
- QUE la directrice générale et greffière-trésorière soit autorisée à émettre le paiement de ceux-ci.

\_\_\_\_\_  
Claire Savard, maire

### **CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DES FONDS**

Je soussignée, Milaine Charron, directrice générale et greffière-trésorière, certifie que la Municipalité de Colombier possède les fonds nécessaires pour couvrir les comptes à payer et les dépenses incompressibles énumérées ci-dessus.

\_\_\_\_\_  
Milaine Charron  
Directrice générale et greffière-trésorière  
Municipalité de Colombier

### **2024-04-09-51 ENGAGEMENT DE CRÉDIT POUR LE MOIS D'AVRIL 2024**

- CONSIDÉRANT QUE le conseil doit autoriser les engagements de crédit pour le mois d'avril 2024 ;
- CONSIDÉRANT QUE la description des engagements de crédit pour le mois d'avril 2024 énuméré ci-dessous totalise 958.62 \$ ;

<b>Nom du fournisseur</b>	<b>Description des dépenses</b>	<b>Montant</b>
Journal Haute-Côte-Nord	La semaine des bénévoles	265.00 \$
Bibliothèque municipale	Alloué un budget pour achat de livres	500.00 \$
Lettrage Michel Labonté	Affiche nuitée VR	193.62 \$
	<b>Total :</b>	<b>958.62 \$</b>

IL EST PAR CONSÉQUENT,

Proposé par : Joannie Tremblay-Miller

ET RÉSOLU UNANIMEMENT PAR LES CONSEILLERS PRÉSENTS,

- QUE le conseil accepte les engagements de crédit mentionnés ci-haut.

\_\_\_\_\_  
Claire Savard, maire

### **2024-04-09-52 PAIEMENT DES INCOMPRESSIBLES PAR INSTITUTION**

- CONSIDÉRANT QUE l'administration de la Municipalité de Colombier paie encore ses factures incompressibles par chèque ;
- CONSIDÉRANT QUE le processus de payer par chèque est plus long ce qui engendre parfois des frais de retard ;

IL EST PAR CONSÉQUENT,

Proposé par : David Dumont

ET RÉSOLU UNANIMEMENT PAR LES CONSEILLERS PRÉSENTS,

QUE le conseil accepte que les paiements des factures incompressibles soient payés par institution ;

QUE la directrice générale apporte les factures incompressibles aux séances de travail pour être initialisé par le conseil.

---

Claire Savard, maire

**2024-04-09-53**

**MANDAT À LA DIRECTRICE GÉNÉRALE POUR FAIRE UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE POUR LE PROJET PARC DES SPORTS SECTEUR SAINT-MARC**

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a le désire d'implanter un parc des sports secteur Saint-Marc ;

CONSIDÉRANT QUE le projet consiste à faire un parc de musculation et aménager le terrain afin d'accueillir parents et enfants à venir socialiser tout en s'amusant ;

CONSIDÉRANT QUE ce projet doit faire l'objet d'une demande financière auprès de la MRC de la Haute-Côte-Nord dans différents programmes afin de minimiser les coûts ;

IL EST PAR CONSÉQUENT,

Proposé par : Joannie Tremblay-Miller

ET RÉSOLU UNANIMEMENT PAR LES CONSEILLERS PRÉSENTS,

QUE le conseil mandate la directrice générale, madame Milaine Charron, à faire une demande d'aide financière auprès de la MRC de la Haute-Côte-Nord ;

QUE la directrice générale soit la signataire des ententes pour le projet parc des sports secteur Saint-Marc.

---

Claire Savard, maire

**2024-04-09-54**

**MANDAT À LA DIRECTRICE GÉNÉRALE POUR FAIRE UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE POUR LE PROJET ACCÈS À LA PLAGE CAP-COLOMBIER**

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a le désire de permettre à la population d'avoir un accès à la plage secteur du Cap-Colombier ;

CONSIDÉRANT QUE le projet consiste à niveler le terrain pour avoir accès à la plage et aménager un endroit comme aire de repos avec vue sur le fleuve ;

IL EST PAR CONSÉQUENT,

Proposé par : Marcel Dumont

ET RÉSOLU UNANIMEMENT PAR LES CONSEILLERS PRÉSENTS,

QUE le conseil mandate la directrice générale, madame Milaine Charron, à faire une demande d'aide financière auprès de la MRC de la Haute-Côte-Nord ;

QUE la directrice générale soit la signataire des ententes pour le projet accès à la plage Cap-Colombier.

---

Claire Savard, maire

**2024-04-09-55**  
**CONTRIBUTION FÊTE DE LA SAINT-JEAN**

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal désire offrir à ses citoyens des moments de divertissement dans sa communauté ;

CONSIDÉRANT QUE la fête de la Saint-Jean est un moyen de rassembler la population afin de festoyer ;

IL EST PAR CONSÉQUENT,

Proposé par : Alain Gauthier

ET RÉSOLU UNANIMEMENT PAR LES CONSEILLERS PRÉSENTS,

QUE le conseil municipal alloue un montant de 1 000 \$ afin que le préposé aux loisirs, monsieur Jérôme Dubé-Vallée, en collaboration avec le comité des loisirs, organise ensemble, des activités afin que la journée de la Saint-Jean soit un succès.

---

Claire Savard, maire

**2024-04-09-56**  
**CONTRIBUTION LA SEMAINE DES BÉNÉVOLES**

CONSIDÉRANT QUE la semaine des bénévoles approche à grand pas et la reconnaissance du travail de bénévoles est primordiale dans une communauté ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil tient à souligner le travail de nos bénévoles en invitant la population à venir échanger lors d'un 5 à 7 le 25 avril prochain ;

IL EST PAR CONSÉQUENT,

Proposé par : Caroline Tremblay-Boulianne

ET RÉSOLU UNANIMEMENT PAR LES CONSEILLERS PRÉSENTS,

QUE le conseil municipal alloue un montant de 1 000 \$ afin que le préposé aux loisirs, monsieur Jérôme Dubé-Vallée, organise un 5 à 7 le 25 avril prochain, afin de remercier nos bénévoles.

---

Claire Savard, maire

**2024-04-09-57**  
**ACCEPTATION DE LA SOUMISSION D'HYDRO-EXPERT  
POUR LE RAPPORT ANNUEL**

CONSIDÉRANT QU' Hydro-Expert a le mandat de produire les rapports annuels en eau potable pour les deux stations de pompage de la municipalité de Colombier ;

CONSIDÉRANT QUE Hydro-Expert demeure disponible par téléphone et courriel pour les différents besoins en lien avec le système de traitement de l'eau ;

CONSIDÉRANT QUE nous avons reçu l'offre de services pour la production de rapports pour un montant de 4 535 \$ taxes en sus, pour l'année 2024 ;

IL EST PAR CONSÉQUENT,

Proposé par : David Dumont

ET RÉSOLU UNANIMEMENT PAR LES CONSEILLERS PRÉSENTS,

QUE le conseil de la municipalité de Colombier accepte l'offre de services d'Hydro-Expert au montant de 4 535 \$ taxes en sus, pour la production de rapports des stations de pompage ;

QUE le montant de 4 535\$ soit puisé à même le fonctionnement de l'exercice 2024.

---

Claire Savard, maire

**2024-04-09-58**  
**ACCEPTATION DE LA SOUMISSION D'ENGLOBE POUR UNE ÉTUDE  
DES SOLS ET MATÉRIAUX GRANULAIRES, TRAVAUX DE LA TECQ 2019-2024**

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a prévu de procéder à la réfection d'une portion du chemin des Îlets-Jérémie dans le cadre du programme TECQ 2019-2024 ;

CONSIDÉRANT QU' une étude environnementale sommaire des sols et des matériaux granulaires résiduels doit être faite ;

CONSIDÉRANT QUE nous avons reçu l'offre de services pour cette étude d'Englobe au montant de 6 100 \$ taxes en sus ;

IL EST PAR CONSÉQUENT,

Proposé par : Marcel Dumont

ET RÉSOLU UNANIMEMENT PAR LES CONSEILLERS PRÉSENTS,

QUE le conseil de la municipalité de Colombier accepte l'offre de services d'Englobe pour procéder à une étude environnementale sommaire des sols et des matériaux granulaires résiduels au montant de 6 100 \$ taxes en sus ;

QUE le montant de 6 100 \$ soit puisé à même le fonctionnement de l'exercice 2024.

---

Claire Savard, maire

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

**FERMETURE**

L'ordre du jour étant épuisé, monsieur Marcel Dumont propose de lever la séance ordinaire à 19 heures 52 minutes.

LA MAIRE

DIRECTRICE GÉNÉRALE ET GREFFIÈRE-  
TRÉSORIÈRE

---

**Claire Savard**

---

**Milaine Charron**

Je, Claire Savard, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.